



Mémoire déposé dans le cadre de la Commission indépendante  
sur les caribous forestiers et montagnards –

Cas de l'Abitibi-Témiscamingue

Mai 2022



CREAT

Conseil régional  
de l'environnement  
de l'Abitibi-Témiscamingue

## Collaborateurs

---

### Recherche et rédaction

Clémentine Cornille, directrice générale

### Collaboration et cartographie

Frédéric Charron, chargé de projets

### Révision

Mélany Grenon, adjointe administrative

## Table des matières

---

<b>1. Présentation du CREAT</b> .....	4
<b>2. Mise en contexte</b> .....	5
<b>3. Commentaires généraux</b> .....	6
<b>La commission et la gouvernance</b> .....	6
<b>Le caribou forestier : Une espèce protégée en déclin</b> .....	7
<b>Principales menaces et solutions</b> .....	7
<b>4. État de la situation des caribous de Val-d'Or</b> .....	8
<b>5. Des solutions déjà connues</b> .....	9
<b>6. Perspectives et pistes de solutions</b> .....	10
<b>La force des partenariats et de la concertation</b> .....	10
<b>Un autre regard sur la forêt</b> .....	11
<b>Le déploiement du réseau d'aires protégées et la connectivité</b> .....	11
<b>La certification forestière FSC</b> .....	13
<b>7. Conclusion</b> .....	14
<b>Références</b> .....	15
<b>Annexes</b> .....	18

## 1. Présentation du CREAT

Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) est un organisme à but non lucratif actif dans la région depuis 1995. Son conseil d'administration regroupe des représentants de groupes environnementaux, du monde de l'éducation, du monde de la santé, du monde municipal et un membre coopté.



La mission de l'organisme est de promouvoir la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement dans une optique de développement durable. Le respect de la capacité de support de l'environnement représente la condition d'un développement durable.

Le CREAT est reconnu par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) qui le soutient financièrement. Comme les 15 autres Conseil régionaux de l'environnement (CRE), il est membre du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

Le CREAT participe aux travaux de plusieurs comités thématiques du RNCREQ, dont forêts, mines, biodiversité et aires protégées.

Les dossiers de la forêt et de la protection de la biodiversité font partie des priorités du CREAT. Nos interventions sont déployées à différents niveaux ; d'abord, en siégeant aux différentes tables locales de gestion intégrées du territoire (GIRT), à divers comités de travail, puis en rédigeant et en présentant des avis lors de consultations publiques du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour les plans d'aménagement forestier opérationnels (PAFIO) et tactiques (PAFIT), ainsi qu'aux consultations du MELCC pour le déploiement du réseau d'aires protégées. Par ses interventions, notre organisme vise une meilleure protection de la biodiversité associée aux écosystèmes forestiers à travers la région. Plus spécifiquement pour la harde des caribous de Val-d'Or, le CREAT est notamment intervenu auprès :

- Du MFFP pour nommer ses préoccupations face à des travaux forestiers planifiés à proximité de la réserve de biodiversité ;
- De l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pour signaler que le projet minier Akasaba Ouest pourrait mettre en péril sa survie ;
- Du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, en se positionnant en défaveur du projet minier, car les impacts jugés trop importants entraîneraient une pression accrue ;
- D'EACOM Timber Corporation (Usine de Val-d'Or) dans le cadre de l'audit de surveillance des pratiques d'aménagement forestier pour l'UAF 083-51 en l'avisant de ses préoccupations quant à la planification d'un nouveau chemin forestier ;
- De la ministre d'Environnement et Changement climatique Canada pour intervenir et bloquer le transfert des caribous forestiers de Val-d'Or au Zoo de Saint-Félicien.

## 2. Mise en contexte

---

Le présent mémoire est déposé dans le cadre de la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards qui a été mise sur pied par le gouvernement du Québec et qui tient actuellement une série d'audiences publiques régionales. Le CREAT a participé aux séances des 27 et 28 avril dernier à La Sarre et à Val-d'Or respectivement, durant lesquelles il a pu partager ses commentaires et recommandations préliminaires, et écouter les interventions des autres participants.

Voici les principales questions du formulaire pour lesquelles le public est invité à répondre, en totalité ou en partie :

- Selon vous, quels sont les éléments prioritaires à considérer dans l'élaboration de la stratégie ?
- Selon vous, la future stratégie devrait-elle assurer le rétablissement de l'ensemble des populations sans égards aux efforts à consentir ou plutôt se concentrer sur les populations ayant le plus de chances de succès de rétablissement ?
- Selon vous, quel est le juste équilibre à viser entre l'étendue des mesures de protection du caribou à mettre en place et les conséquences socio-économiques qui en découlent ?
- Avez-vous des suggestions à formuler à l'intention de la Commission quant aux recommandations qui devraient être retenues ?

Ce présent mémoire, qui se décline en 4 sections, abordera quelques généralités, dont les enjeux principaux du caribou forestier, le cas régional des caribous de Val-d'Or, les solutions déjà connues ainsi que les perspectives et les autres solutions. Considérant que le RNCREQ déposera également un mémoire qui intégrera des enjeux plus globaux, ce mémoire se veut complémentaire pour intégrer des enjeux et des solutions propres à la région.

### 3. Commentaires généraux

---

#### La commission et la gouvernance

D'emblée, il est important de préciser que les questions de la commission, qui sont très orientées, n'amènent pas le public à garder une perspective plus globale en termes de gestion des forêts et de conservation des caribous forestiers et montagnards. Sous-entendre dans les questions que Québec pourrait abandonner et ne pas mettre d'effort pour les populations de caribous vouées à un déclin certain est une réponse trop facile qui manque d'éthique. Pourtant, c'est un devoir moral et légal de l'État d'honorer ses engagements. C'est également le cas des deux scénarios théoriques proposés. Même s'ils sont des options parmi tant d'autres, le CREAT ne les considère pas comme des options durables.

Soulignons qu'en 2017, le MFFP écrivait ceci dans une lettre de réponse au CREAT: (...) *cette population [des caribous de Val-d'Or] est à très haut risque d'extinction d'ici quinze à vingt ans. (...) Aussi, la volonté du gouvernement est de concentrer les efforts de protection sur les éléments clés de l'habitat du caribou forestier et là où les chances de succès sont les meilleures.* En d'autres mots, le gouvernement avait déjà opté pour une politique de triage et retardé la mise en place d'une stratégie et des actions concrètes pour protéger les populations les plus à risque de disparaître.

Rappelons que la province, qui est engagée depuis les débuts de la Convention internationale sur la diversité biologique (le Canada l'ayant ratifié en 1992), adhère à ses trois principes, dont le premier vise la conservation de la diversité biologique. De plus, le Québec s'est fixé des objectifs de sauvegarde de la biodiversité avec, depuis 1996, plusieurs plans d'action et, plus récemment en 2013, avec les orientations gouvernementales en matière de diversité biologique. Depuis 2020, il n'y a pas eu de gain significatif en termes d'augmentation du réseau d'aires protégées. Également, une stratégie globale pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier, attendue depuis 2020, est repoussée d'année en année. Combien d'années faudra-t-il encore attendre après les travaux de cette commission pour que le Québec démontre son leadership pour la conservation de la diversité biologique et des populations de caribous ? Le temps n'est plus aux consultations dans ce dossier, car il faut prendre des décisions et agir dès aujourd'hui.

Rappelons également que cette commission est mandatée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), alors que les enjeux vont au-delà des activités forestières. Toutefois, en termes de gouvernance, plusieurs ministères et instances sont également concernés par ce dossier, dont, par exemple, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et le ministère de l'Énergie et des ressources naturelles (MERN), ainsi que les municipalités régionales de comté (MRC). En effet, les activités minières, énergétiques et industrielles, ainsi que l'aménagement et l'occupation du territoire occasionnent des impacts sur l'habitat et des nuisances à l'espèce. D'autres acteurs ont aussi un rôle important à jouer, comme les Premières Nations, les ONG et les acteurs socio-économiques. La participation de ces nombreux acteurs impliqués et intéressés est à privilégier afin de travailler ensemble dans cette direction.

Également, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont des compétences partagées en la matière. Ainsi, l'ensemble des instances et des acteurs concernés doivent travailler et collaborer à l'atteinte des engagements du Québec et du Canada en matière de conservation de la diversité biologique et particulièrement ici pour le rétablissement des populations de caribous forestiers et montagnards. L'ensemble des lois provinciales et fédérales doivent être respectées, cela faisant partie intégrante des responsabilités légales et morales du gouvernement.

## Recommandation 1

Que le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral collaborent à l'atteinte des objectifs de la stratégie fédérale de rétablissement du caribou et respectent l'ensemble des lois provinciales et fédérales. Qu'ils s'assurent de protéger les richesses biologiques du Québec et du Canada selon la Convention internationale sur la diversité biologique et qu'ils honorent leurs engagements.

### Le caribou forestier : Une espèce protégée en déclin

Le caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*) est aussi désigné ainsi : Caribou des bois, population boréale au niveau du Canada ou caribou des bois, écotype forestier au Québec. Il constitue un enjeu de conservation important au Canada où il est inscrit dans la Loi sur les espèces en péril comme une espèce menacée. Au Québec, l'espèce est identifiée comme espèce vulnérable depuis 2005.

La vaste majorité des hardes canadiennes est en décroissance et la progression des coupes forestières vers le nord serait responsable du déclin des populations les plus méridionales (Festa-Bianchet et al., 2011). Dans la documentation consultée, l'abondance minimale est évaluée à 5 252 individus, mais il manque des données d'inventaire pour connaître la population totale estimée de caribous forestiers (Gouvernement du Québec, 2022).

Des efforts de recherche considérables ont depuis été investis afin de mieux comprendre l'écologie du caribou forestier en forêt aménagée, mettant en lumière des liens entre le développement anthropique et le déclin du caribou tant au Québec qu'ailleurs au Canada. Malgré ces constats, son statut n'a pas été révisé au Québec depuis 2005.

## Recommandation 2

Réviser le statut du caribou forestier vers un niveau de protection plus élevé au Québec.

### Principales menaces et solutions

Les causes du déclin de l'espèce (altération et la perte d'habitat) sont bien connues et documentées par la communauté scientifique. À l'échelle nord-américaine, plusieurs études ont démontré que la prédation est le principal facteur limitant pour les populations de caribous et que son effet est indirectement amplifié par l'exploitation forestière ainsi que la présence de chemins qui est souvent associée à cette exploitation (St-Laurent et al., 2012).

Selon plusieurs études (Leblond et al., 2011; Rudolph et al., 2012; Beauchesne et al., 2013), les chemins contribuent énormément à la fragmentation du paysage et à la perte fonctionnelle d'habitats en raison de leur évitement par le caribou sur de grandes distances d'environ 750 m à 4,5 km. Ils facilitent aussi l'accès des prédateurs et des humains à des habitats jusque-là inexploités et difficilement accessibles (Lesmerises et al., 2012), augmentant la probabilité de rencontres entre les caribous et leurs prédateurs (Whittington et al., 2011). Or, il a été démontré que l'impact des prédateurs sur la mortalité des faons et des femelles adultes est un facteur clé dans le déclin des populations de caribous dans les environnements aménagés, tant au Québec (Dussault et al., 2012; Rudolph et al. 2012) qu'ailleurs au Canada (Wittmer et al., 2005; Festa-Bianchet et al., 2011).

Depuis la publication du Programme de rétablissement du caribou forestier par Environnement et Changement climatique Canada 2012, puis modifié en 2020, une des pierres angulaires du rétablissement du caribou forestier porte sur la limitation du taux de perturbation à 35 % de l'aire de

répartition d'une population locale alors qu'un maintien de 65 % d'habitat non perturbé (c.-à-d. un seuil de gestion en fonction des perturbations), permet d'assurer à une population une probabilité mesurable d'autosuffisance de près de 60 %, soit des chances minimales d'autosuffisance. Pour atteindre des chances supérieures d'autosuffisance, il faudrait baisser sous 20 % de perturbations de l'habitat (80 % d'autosuffisance) et sous 11 % (95 % d'autosuffisance) selon Environnement Canada (2011). La protection et la restauration de l'habitat doivent donc être une priorité absolue afin d'assurer le rétablissement des caribous forestiers et montagnards.

Les solutions à ces menaces passent par la diminution ou l'arrêt des coupes forestières et la restauration de l'habitat par la fermeture de chemins forestiers ainsi que par la gestion des prédateurs. Elles sont tout aussi valables dans le cadre des plans spéciaux de récupération des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE), qui ne doivent pas servir d'excuse pour la non-protection d'une espèce menacée. D'autres solutions existent comme la mise en enclos pour la phase de gestation, avec par la suite un objectif de remise en liberté.

### Recommandation 3

Se donner des cibles d'habitat non perturbé variant de 89 % à 65 % dans l'aire de répartition des caribous forestiers selon le pourcentage visé d'autosuffisance et s'assurer ainsi de protéger adéquatement les aires de reproduction, d'hivernage et de connexion.

## 4. État de la situation des caribous de Val-d'Or

Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, il ne reste que la harde isolée au sud de Val-d'Or. Celle-ci comptait une cinquantaine d'individus en 1979, puis une quarantaine en 1994, une trentaine lorsque la réserve de biodiversité est créée en 2009, une vingtaine en 2014 (Action boréale, 2018), et seulement 7 lors du dernier inventaire en 2021 (Gouvernement du Québec, 2022). Cette population est en situation très précaire de par sa taille et son isolement. Les autres populations les plus proches, Assinica, Nottaway et Détour, se situent dans la région Nord-du-Québec, à plus de 200 km.

La Réserve de biodiversité des caribous de Val-d'Or a été mise en place en 2009, alors que la harde de caribous des bois était composée de moins d'une trentaine d'individus, déjà en situation critique. Sa superficie couvre 434 km<sup>2</sup>, toutefois l'aire de répartition a été évaluée à une superficie de 1 200 km<sup>2</sup>, et à 2 000 km<sup>2</sup> si l'on tient compte des aires d'hivernage (Gouvernement du Québec, 2009). Le territoire du dernier plan de rétablissement couvre quant à lui 2 160 km<sup>2</sup> (Gouvernement du Québec, 2013).

Même si la protection du territoire est assurée par cette aire protégée, il n'en demeure pas moins qu'en dehors de ses limites, l'habitat utilisé par la harde est hautement perturbé sur 76 % de sa superficie dont 39 % en perturbations permanentes (Gouvernement du Québec, 2018). Les coupes forestières et les chemins sont les principales causes de perturbation de l'habitat du caribou de Val-d'Or pour près de 70 % des perturbations. Viennent ensuite d'autres causes comme l'exploration et l'exploitation minière, la voirie et les accès (par ex. : camps de chasse, territoires de trappe, sentiers de VTT, etc.), les gravières et sablières et les zones de villégiature. Les cartes annexe 1 et 2 présentent une partie de ces perturbations. Les quelques petits refuges biologiques et écologiques situés en dehors des limites de la réserve ajoutent quelques hectares de protection, mais cela reste insuffisant pour assurer un minimum de 35 % de territoire perturbé, voire des objectifs plus ambitieux tels que présentés précédemment (20 % et 11 %).

Lors des audiences publiques du projet minier Akasaba Ouest à Val-d'Or, le CREAT avait dénoncé dans son mémoire (2017) cette situation et soulevé le manque de vision globale et à long terme du gouvernement pour restaurer l'habitat de cette harde. Les décisions prises par le gouvernement au Québec nous confirment malheureusement l'incompatibilité existant entre le développement industriel, l'occupation du territoire pour divers usages et la protection du caribou forestier dans ce secteur.

*« La survie à long terme des populations de caribous forestiers est menacée si le Québec ne modifie pas sa méthode d'exploitation de la forêt, estime le forestier en chef de la province. Dans un avis rendu public lundi, le forestier en chef, Gérard Szaraz, estime que la proportion déjà élevée du territoire québécois où le caribou forestier est en danger augmentera de manière significative au cours des prochaines décennies. Les perturbations causées par les coupes de bois, les chemins forestiers, les lieux de villégiature, le transport de l'énergie et les incendies de forêt feront en sorte que la superficie où « l'autosuffisance des populations » de caribous est probable diminuera de 70% d'ici 100 ans. »*

*(Opérations forestières et de scierie, 2015)*

Actuellement, les 7 caribous de Val-d'Or sont tous en enclos et malheureusement, il n'y a aucun objectif de la part du gouvernement de les remettre en liberté dans leur habitat. La mise en enclos est une mesure de conservation extrême qui est plutôt utilisée en dernier recours. Cette mesure, qui représente des investissements importants pour le gouvernement, est louable si elle permet d'atteindre un but précis, la viabilité de la population par exemple. Il ne faudrait pas que les enclos soient utilisés afin de pouvoir poursuivre les activités sur le territoire sans apporter des changements de pratique. Ce serait complètement inefficace.

Considérant qu'il ne reste que 7 individus à Val-d'Or, que leur habitat est hautement perturbé et que les probabilités d'autosuffisance sont faibles, il est nécessaire selon le CREAT de viser des cibles plus ambitieuses. Viser 65 % d'habitat non perturbé est un minimum à atteindre, une première étape, mais pas une fin en soi. Une cible plus ambitieuse devra s'accompagner de mesures variées et complémentaires que nous aborderons plus loin.

#### **Recommandation 4**

Que le gouvernement applique un moratoire sur les coupes forestières et sur l'implantation de chemins forestiers dans le territoire du dernier plan de rétablissement des caribous de Val-d'Or (2 160 km<sup>2</sup>) et s'assure de protéger adéquatement les aires de reproduction, d'hivernage et de connexion. Qu'il élabore une stratégie de réintroduction graduelle des individus dans leur habitat afin de leur réapprendre à vivre et à se remplacer en milieu naturel de manière pérenne.

## **5. Des solutions déjà connues**

---

Tel qu'indiqué plus haut, de nombreux acteurs et la communauté scientifique ont étudié et proposé des pistes de solution ainsi que des mesures concrètes pour protéger l'habitat des caribous de Val-d'Or et tenter de sauver cette population relique. En plus de la stratégie fédérale et des plans provinciaux, des plans locaux ont été élaborés depuis de nombreuses années comme le plan de conservation de la réserve de biodiversité des Caribous-de-Val-d'Or de 2009, les plans d'aménagement mis en place depuis 1989 et révisés aux 5 ans dont le dernier date de 2013 à 2018, le programme de rétablissement modifié du caribou des bois, population boréale, au Canada (2020). Ces documents identifient bien les orientations à suivre et les solutions à mettre en œuvre.

Par ailleurs, des organismes locaux et régionaux ont aussi proposé des actions. C'est le cas de l'Action boréale qui a remis en 2018 au gouvernement un plan de rétablissement 2018-2023 pour poursuivre et augmenter les efforts des plans précédents, ainsi qu'un projet d'introduction de nouveaux caribous avec 12 actions à mettre en place pour le rétablissement de la harde des caribous de Val-d'Or, avec un échéancier sur 5 ans, un budget préliminaire (moins d'un million \$) et des partenaires potentiels identifiés. L'effectif visé par les plans de rétablissement est d'atteindre au moins 50 individus pour assurer une certaine viabilité. Le projet a été révisé par la suite afin de diversifier la provenance des caribous en vue d'améliorer la génétique de la harde initiale de Val-d'Or, donc dans plusieurs populations au Nord. Ces documents, qui ont été élaborés en concertation avec la communauté du Lac Simon et le Refuge Pageau, ainsi que des biologistes reconnus pour leur expertise, présentent des pistes pertinentes à considérer. Même si ces documents ont été déposés auprès du gouvernement en 2018, ils ne figurent pas dans les deux scénarios proposés par le MFFP ni dans la documentation consultable. Selon le CREAT, la première étape serait de considérer ces propositions d'actions et d'ouvrir la voie à la discussion plutôt que de les tableter. Considérant que la population a diminué de 18 à 7 individus en moins de 10 ans, la mise en œuvre des actions doit être imminente.

#### **Recommandation 5**

Que le gouvernement analyse le projet d'introduction de nouveaux caribous et qu'il mette en application les actions dès cette année. Qu'il adopte le plan de rétablissement 2018-2023 dont le but est de ramener les effectifs de la harde de Val-d'Or à au moins 50 individus, un niveau plus viable qu'actuellement.

## **6. Perspectives et pistes de solutions**

---

### **La force des partenariats et de la concertation**

Ces dernières années, un partenariat unique a été mis sur pied pour trouver des solutions vers une meilleure gestion de l'habitat des caribous forestiers de Détour-Kesegami, dans le Nord-du-Québec et en Ontario. L'équipe de travail réunit divers acteurs concernés, dont la Première Nation Abitibiwinini (Pikogan), un groupe environnemental, la Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec), l'industrie avec l'entreprise RYAM (maintenant Greenfirst) et le MFFP. D'autres intervenants ont été appelés à collaborer, comme l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT). Parmi les objectifs visés par l'équipe, un plan pour protéger l'habitat du caribou tout en respectant les droits des peuples autochtones et en tenant compte des intérêts économiques de l'industrie a été élaboré. Cette histoire a débuté en 2013 alors que la compagnie forestière RYAM apprenait lors d'un audit qu'elle ne répondait pas aux exigences de FSC liées à la protection de l'habitat du caribou. Grâce à la collaboration de l'équipe de travail, l'entreprise a pu répondre aux nouvelles exigences de la norme FSC 2020. Et au-delà, il a même été possible d'élaborer et de partager l'approche et les conclusions avec la province de l'Ontario, grâce à un financement obtenu auprès du gouvernement fédéral.

Par la suite, en 2019, le travail de l'équipe a pu faire rayonner ses initiatives et permettre des échanges lors d'un forum transfrontalier sur les caribous de Detour-Kesagam. Cet événement, qui a été tenu à Pikogan, a attiré de nombreux participants de communautés autochtones, de compagnies forestières et minières, d'organisations environnementales et du gouvernement.

« Ce forum avait pour objectif l'échange de connaissances et de perspectives entre des parties qui ne se rencontrent pas souvent, a déclaré Marie-Ève Sigouin. Nous avons tissé des liens entre des gens qui n'auraient pas autrement exploré cet enjeu ensemble, ce qui nous a permis de mieux comprendre l'espèce et son habitat. » (Pikogan, 2022)

Selon le CREAT, cette force de partenariat et de collaboration est un modèle à suivre qui démontre leadership et participation active des acteurs du milieu.

#### Recommandation 6

Que les gouvernements et l'industrie travaillent de pair avec les groupes environnementaux, les Premières Nations et les parties concernées afin de protéger les caribous et d'assurer leur survie.

#### Un autre regard sur la forêt

La documentation de consultation n'aborde que l'angle de l'industrie forestière et les activités d'aménagement forestier. Même si le CREAT reconnaît l'importance de l'industrie forestière dans l'économie de la région, il ne faut pas omettre d'autres secteurs ayant des retombées économiques importantes également. C'est le cas des activités récréotouristiques, de chasse, de pêche, de piégeage, l'acériculture, la villégiature, l'industrie des produits forestiers non ligneux, la cueillette de petits fruits et de champignons, l'observation de la faune, etc.

Les forêts laissées sur pied rendent des services écologiques d'une grande valeur et apportent des bienfaits pour nous tous. On peut notamment penser à la filtration de l'eau, à la régulation des débits (diminution des risques d'inondations, d'érosion des sols et apport en sédiments dans les cours d'eau), à la purification de l'air (absorption des polluants et des poussières), à l'augmentation de notre résilience face aux changements climatiques, à la diminution du stress et de l'anxiété (santé mentale), etc. Le contact avec la nature permet également d'augmenter notre sentiment global de bien-être. Ce sont des bénéfices importants rendus par nos forêts en plus de la réduction du bruit, de la dégradation des matières, de la régulation du climat local, de la pollinisation et du contrôle biologique.

En ne considérant que les impacts socioéconomiques pour le secteur de la foresterie, le gouvernement sous-estime toutes les valeurs socioculturelles et monétaires des services écologiques rendus par les milieux naturels. Il faut également considérer l'importance du bois debout et la valeur de legs qu'on laisse aux générations futures.

#### Recommandation 7

Que le gouvernement applique le principe de précaution pour justifier le choix de restreindre les activités forestières. Qu'il réalise un portrait complet de la valeur de la forêt qui intègre la valeur des services écologiques et des bienfaits rendus par la nature ainsi que l'ensemble des secteurs d'activités liés à la forêt qui contribuent à diversifier l'économie régionale.

#### Le déploiement du réseau d'aires protégées et la connectivité

La notion de connectivité est extrêmement importante pour les populations de caribous. Des habitats connectés impliquent de grands massifs de forêts matures qui sont reliés entre eux et qui permettent les déplacements des caribous afin de couvrir les sites occupés selon les différentes étapes de leur cycle de vie. Ces forêts matures possèdent les caractéristiques dont les caribous ont besoin tout au long de leur développement, soit la présence d'un couvert forestier et de lichens arboricoles pour leur

alimentation. La faible présence de lichens dans les jeunes forêts limite leurs réserves alimentaires lors des périodes plus difficiles, en hiver par exemple (RNCREQ, 2022). Les aires protégées représentent une belle opportunité pour augmenter la connectivité et aussi, la proportion de massifs forestiers protégés. La cible étant de 30 % d'aires protégées pour 2030, l'ajout d'aires protégées dans une optique de conservation des caribous de Val-d'Or représente un outil fort pertinent selon le CREAT.

Or, au 31 mars 2022, selon le registre des aires protégées la superficie d'aires protégées dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue est de 5 551 km<sup>2</sup>, soit 8,6 % de la superficie totale pour un total de 511 aires protégées (Données Québec, 2022). La MRC de la Vallée-de-l'Or, quant à elle, comptabilise 2 709 km<sup>2</sup> d'aires protégées pour 9,9 % de sa superficie totale (cf. Tableau 1). Cela représente près de la moitié de la superficie régionale protégée (il s'agit de la MRC ayant la plus grande superficie dans la région.). Malgré cette contribution, il est important de rappeler que ces résultats sont encore bien en-deçà des cibles gouvernementales.

MRC	Superficie totale (ha)	Superficie d'aires protégées (ha)	Pourcentage d'aires protégées (%)
Abitibi	793 400	11 477,21	1,45
Abitibi-Ouest	363 000	7 571,57	2,09
La Vallée-de-l'Or	2 735 600	270 873,35	9,90
Rouyn-Noranda	649 000	91 937,65	14,17
Témiscamingue	1 925 300	173 291,84	9,00
Région AT	6 466 300	555 151,61	8,59

Tableau 1 : Superficie et pourcentage d'aires protégées pour l'Abitibi-Témiscamingue et par MRC (source : MELCC, 2022)

Plus spécifiquement, les superficies protégées les plus importantes pour la région reviennent aux catégories suivantes, présentées dans l'ordre : réserves de biodiversités (13), réserves aquatiques projetées (2), refuges biologiques (378), parcs nationaux (2), réserves de territoire aux fins d'aires protégées (6), réserves écologiques (9) et les autres. Plusieurs de ces territoires ont encore un statut « projeté » et de « réserve de territoire ». Il serait primordial de leur accorder un statut permanent, même si cela n'augmentera pas le pourcentage de territoire protégé.

*« La majorité des superficies protégées dans la région (75,5 %) sont constituées d'aires assez grandes bénéficiant d'un degré élevé de protection (parcs nationaux, réserves aquatiques et réserves de biodiversité). La région compte aussi quelques aires de petite taille (2,4 %) visant à conserver des aspects précis de la biodiversité. Ces aires ont un degré de protection allant de élevé (écosystèmes forestiers exceptionnels) à intégral (réserves écologiques, réserves naturelles). » (OAT, 2021)*

Par ailleurs, en 2016, le MELCC avait présenté des projets d'aires protégées (zones d'étude), dont des agrandissements à des aires protégées existantes et de nouveaux territoires, qui auraient permis à la région d'atteindre près de 12 % de territoire protégé (soit la cible de 2015). Certains de ces projets sont comptabilisés dans le registre des aires protégées présenté plus haut. Toutefois, il reste 10 zones d'étude non retenues sur 12 pour la région, ainsi que 4 projets d'agrandissement de réserves existantes. Même si le dossier des aires protégées relève du MELCC, le CREAT croit que le MFFP a un rôle prépondérant à jouer en vue d'assurer l'intégrité écologique de ces milieux d'intérêt pour la protection, mais sans statut actuellement. En effet, il a la charge de la planification forestière par les plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) et opérationnels (PAFIO). Si des travaux d'opération forestière et d'aménagement de nouveaux chemins se poursuivent comme cela a déjà été dénoncé par le CREAT, la dégradation et la fragmentation du territoire s'amplifieront. C'est dès maintenant qu'il faut agir.

L'échéance de 2030 approche à grands pas et la région a le potentiel de contribuer davantage au déploiement du réseau d'aires protégées. Il faudra par ailleurs poursuivre l'analyse des projets d'aires protégées déposés par le milieu régional et l'analyse de carence du MELCC pour identifier de nouveaux secteurs à protéger.

### Recommandation 8

Considérant le potentiel de contribution de la région au réseau d'aires protégées et la volonté du gouvernement d'atteindre la cible de 30 % d'aires protégées d'ici 2030, le CREAT recommande au gouvernement d'attribuer dès cette année un statut permanent aux aires protégées projetées et aux réserves de territoire, aux projets d'aires protégées non retenus. Entre-temps, comme mesure intérimaire, il faut appliquer un moratoire sur ces territoires. Et d'ici 2030, le gouvernement devra poursuivre l'analyse et proposer d'autres projets d'aires protégées pour la région, en collaboration avec les acteurs du milieu.

### La certification forestière FSC

En 2018, selon le portrait régional de l'environnement (2021), 90 % de la forêt régionale était certifiée par le Forest Stewardship Council (FSC) et/ou par la Sustainable Forestry Initiative (SFI). C'est le cas de l'unité d'aménagement 83-51 (MRC de la Vallée-de-l'Or) qui relève de ces 2 catégories de certification.

Le caribou forestier est une espèce particulièrement représentative de la biodiversité en forêt boréale canadienne (Badiou et al., 2011) et sa conservation est – entre autres – au cœur du cahier des normes de certification forestière de FSC Canada et de l'aménagement écosystémique de la forêt boréale au Québec (Drapeau et al., 2008). Cette certification permet de vendre le bois récolté sur les marchés nationaux et internationaux avec une valeur ajoutée. La réputation de l'industrie sur le plan environnemental est aussi importante, car elle suscite l'intérêt du public en général. Les consommateurs sont de plus en plus sensibilisés à ces certifications et font le choix d'opter pour un produit ayant ce label, une valeur sûre et reconnue à l'international. Il faut impérativement maintenir cette certification, dont les standards d'exigences sont plus élevés que SFI.

Une forêt certifiée se doit de garantir la protection des espèces menacées et de leurs habitats. L'inaction compromet le certificat de l'industrie forestière ainsi que sa réputation. Une perte de certification équivaut à une perte de marchés. En février dernier, l'organisme certificateur écrivait une lettre au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Pierre Dufour en indiquant ceci : « *Le FSC s'inquiète de plus en plus d'être dans la position difficile, dans un avenir prévisible, de devoir suspendre ou résilier les certificats d'aménagement forestier actuels parce qu'ils ne satisfont pas aux exigences relatives au caribou* » (La Presse, 2022).

*« Les exigences en matière de protection de l'habitat du caribou qui sont décrites dans notre norme nationale ont été élaborées après cinq ans de consultations publiques rigoureuses avec des groupes environnementaux, des populations autochtones, des groupes industriels et des collectivités. En tant que seul système de certification forestière aligné sur la stratégie fédérale de rétablissement, et respectant les droits des Autochtones par l'obtention d'un consentement libre, préalable et éclairé, nous sommes dans une position unique pour aider le gouvernement du Québec à développer ou renforcer leurs plans de protection du caribou. » (FSC Canada, 2022)*

### Recommandation 9

Que le gouvernement prenne les décisions requises en vue de conserver tous ses territoires actuels sous certification forestière par le Forest Stewardship Council dans la région.

## 7. Conclusion

---

Retarder la mise en place de mesures de protection, qui sont pourtant bien connues et documentées depuis plusieurs années, a des impacts considérables et compromet toute chance de rétablissement. L'inaction du gouvernement entraîne des conséquences majeures. La harde des caribous de Val-d'Or, avec ses 7 survivants, est un triste exemple. Dans un contexte où la quasi-totalité des hardes québécoises sont en déclin, le gouvernement se dirige vers une politique de triage en baissant les bras pour les hardes les plus à risque de s'éteindre, notamment à Val-d'Or, dans Charlevoix et en Gaspésie. Il y a des enseignements que nous devons mémoriser. L'histoire ne doit pas se répéter ailleurs.

Quand la communauté scientifique tire la sonnette d'alarme, il faut réagir plus rapidement et établir une stratégie globale pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier et des mesures fondées sur la science. Une stratégie, qui est attendue depuis 2020, est repoussée d'année en année. À Val-d'Or, un moratoire territorial sur les coupes et la construction de nouveaux chemins forestiers aurait dû être mis en place dans l'aire de répartition de la harde jusqu'à ce que les taux de perturbation reviennent à un niveau satisfaisant pour la survie et l'autosuffisance de la population selon les recommandations des experts. Cela prend du temps avant de voir les effets des décisions prises et des actions mises en place. Il y a des décisions qui ne doivent pas être repoussées à plus tard et nous avons tout intérêt à agir maintenant.

En tant que société, nous devons nous questionner sur le devenir de toutes les hardes de caribous forestiers et montagnards du Québec et ne pas en écarter. Celles de Charlevoix et de Gaspésie subiront-elles le même sort que la harde de Val-d'Or ? Et que dire des populations plus au Nord ? Il s'agit d'un enjeu crucial de conservation de la biodiversité québécoise, ainsi que d'un enjeu de société. Nous devons nous poser la question : est-ce acceptable pour la société québécoise de voir s'éteindre cette espèce emblématique ? Et quelle image de nous voulons-nous présenter sur la scène internationale ?

« Il faut rétablir un équilibre fonctionnel entre l'homme et la ressource, élaborer des règles d'accès qui modèrent l'usage en le pérennisant. » (Compagnon D. 2019)

## Références

---

- Action boréale (2018). Chronique d'une mort planifiée : chronologie du déclin du troupeau de caribous Val-d'Or (1979 à 2018). 4 p.
- Badiou *et al.* (2011). Keeping woodland caribou in the boreal forest: Big challenge, immense opportunity. International Boreal Conservation Science Panel. 12p.
- Beauchesne *et al.* (2013). Disentangling Woodland Caribou Movements in Response to Clearcuts and Roads across Temporal Scales. PLoS ONE 8(11): e77514. doi:10.1371/journal.pone.0077514.
- Couturier, S., Paré, P. et Jacob, H. (2018a). Population menacée de caribous de Val-d'Or. Plan de rétablissement 2018-2023. Déposé par l'Action boréale. 26 p.
- Couturier, S., Paré, P. et Jacob, H. (2018b). Population menacée de caribous de Val-d'Or. Projet d'introduction de nouveaux caribous. Déposé par l'Action boréale. 25 p.
- CREAT (2015, 18 décembre). Lettre adressée au ministre M. David Heurtel. Bonification du réseau d'aires protégées de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.
- CREAT (2017). Mémoire déposé au BAPE. Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine Akasaba Ouest à Val-d'Or par Mines Agnico Eagle Ltée. 22 p.
- CREAT (2017, 21 avril). Communiqué. Le CREAT réagit à l'annonce de Québec pour le devenir des caribous forestiers de Val-d'Or.
- Drapeau *et al.* (2008). Paramètres à considérer pour le suivi de l'approche écosystémique dans une perspective d'aménagement adaptatif en pessière à mousses. Dans: Aménagement écosystémique en forêt boréale. Chapitre 14. Presses de l'Université du Québec. 31p.
- Données Québec. (2022). Carte interactive des aires protégées. Repéré le 28 avril 2022 à [https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/carte-interactive.htm](https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/carte-interactive.htm)
- Dussault *et al.* (2012). Avoidance of roads and selection for recent cutovers by threatened caribou: fitness-rewarding or maladaptive behaviour? Proc. R. Soc. B 279: 4481–4488.
- Environnement Canada. (2011). Évaluation scientifique aux fins de la désignation de l'habitat essentiel de la population boréale du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*) au Canada, mise à jour 2011, 116 p. et annexes.
- Environnement Canada. (2012). Programme de rétablissement du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale, au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril, Environnement Canada, Ottawa. xii + 152 p.
- Environnement et Changement climatique Canada. (2020). Programme de rétablissement modifié du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale, au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. 155 p.

- Festa-Bianchet *et al.* (2011). Conservation of caribou (*Rangifer tarandus*) in Canada: an uncertain future. *Canadian Journal of Zoology* 89: 419-434.
- FSC Canada. *Le FSC exhorte le Québec à collaborer avec le gouvernement fédéral pour agir immédiatement sur la conservation de l'habitat du caribou*. Repéré le 20 avril 2022 à <https://ca.fsc.org/ca-fr/newsfeed/le-fsc-exhorte-le-quebec-a-collaborer-avec-le-gouvernement-federal-pour-agir-immEDIATEMENT>
- Gouvernement du Québec. (2009). Plan de conservation, réserve de biodiversité des Caribous-de-Val-d'Or. Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs. 34 p.
- Gouvernement du Québec. (2013). Plan d'aménagement du site faunique du caribou au sud de Val-d'Or. Période 2013-2018. Ministère des Ressources naturelles. 76 p.
- Gouvernement du Québec. (2018). Rapport préliminaire du diagnostic de la zone d'habitat résiduel en paysage perturbé de Val-d'Or. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Québec. 45 p.
- Gouvernement du Québec. (2022). Document de consultation commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards. 65 p.
- La Presse. (2022, 28 avril). Un organisme international pourrait sévir contre le Québec. Repéré le 28 avril 2022 à <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2022-04-28/gestion-des-forets/un-organisme-international-pourrait-sevir-contre-le-quebec.php>
- Leblond *et al.* (2011). Assessing the influence of resource covariates at multiple spatial scales: an application to forest-dwelling caribou faced with intensive human activity. *Landscape Ecology* 26: 1433–1446.
- Lesmerises *et al.* (2012). Wolf habitat selection is shaped by human activities in a highly managed boreal forest. *Forest Ecology and Management* 276: 125-131.
- Léveillé, J.-T. (2022, 28 avril). *Un organisme international pourrait sévir contre le Québec*. La Presse. Repéré le 28 avril 2022 à <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2022-04-28/gestion-des-forets/un-organisme-international-pourrait-sevir-contre-le-quebec.php>
- MELCC. (2022). Tableau de données fourni au CREAT.
- Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. (2021). Les portraits de la région. L'environnement en Abitibi-Témiscamingue. 9 p.
- Opérations forestières et de scierie. (2015, 14 mai). *Le caribou forestier est menacé selon le forestier en chef* (page consultée le 10 mai 2022), [En ligne], <https://www.operationsforestieres.ca/le-caribou-forestier-est-menace-selon-le-forestier-en-chef-1597/>
- Pikogan. *Une bonne nouvelle pour le caribou*. Repéré le 20 mai 2022 à [pikogan.com](http://pikogan.com)
- RNCREQ. (2022). Mémoire présenté à la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards
- Rudolph, T., P. Drapeau, M.-H. St-Laurent, et L. Imbeau. (2012). Situation du caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*), sur le territoire de la Baie James dans la région Nord-du-Québec. 77p.

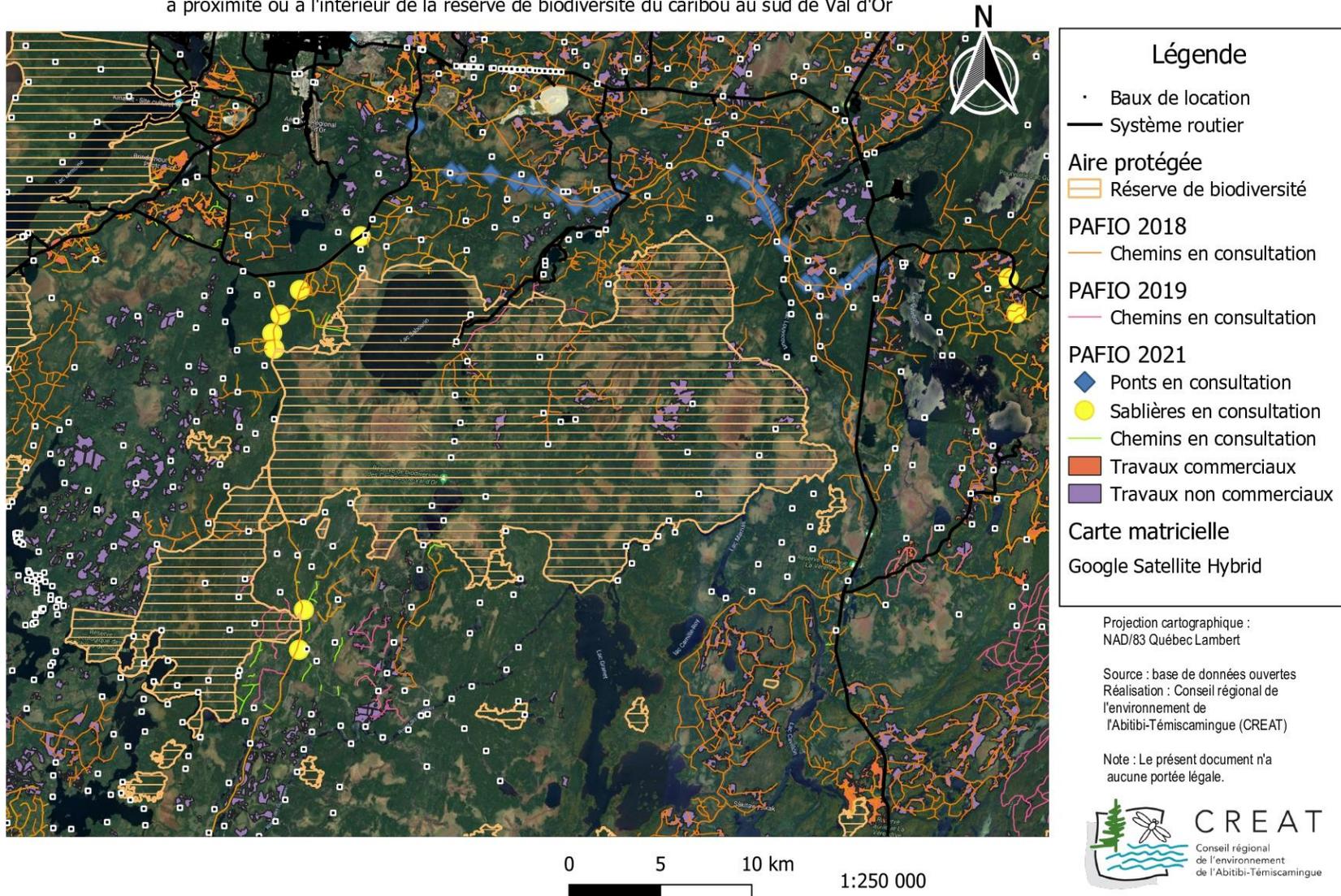
- St-Laurent, M.-H. et Dussault, C. (2012). The reintroduction of boreal caribou as a conservation strategy: A long-term assessment at the southern range limit. *Rangifer*, Special Issue 20: 127–138.
- Whittington *et al.* (2011). Caribou encounters with wolves increase near roads and trails: a time-to-event approach. *Journal of Applied Ecology* 48: 1535–1542.
- Wittmer *et al.* (2005). The role of predation in the decline and extirpation of woodland caribou. *Oecologia* 144: 257–267.

## Annexes

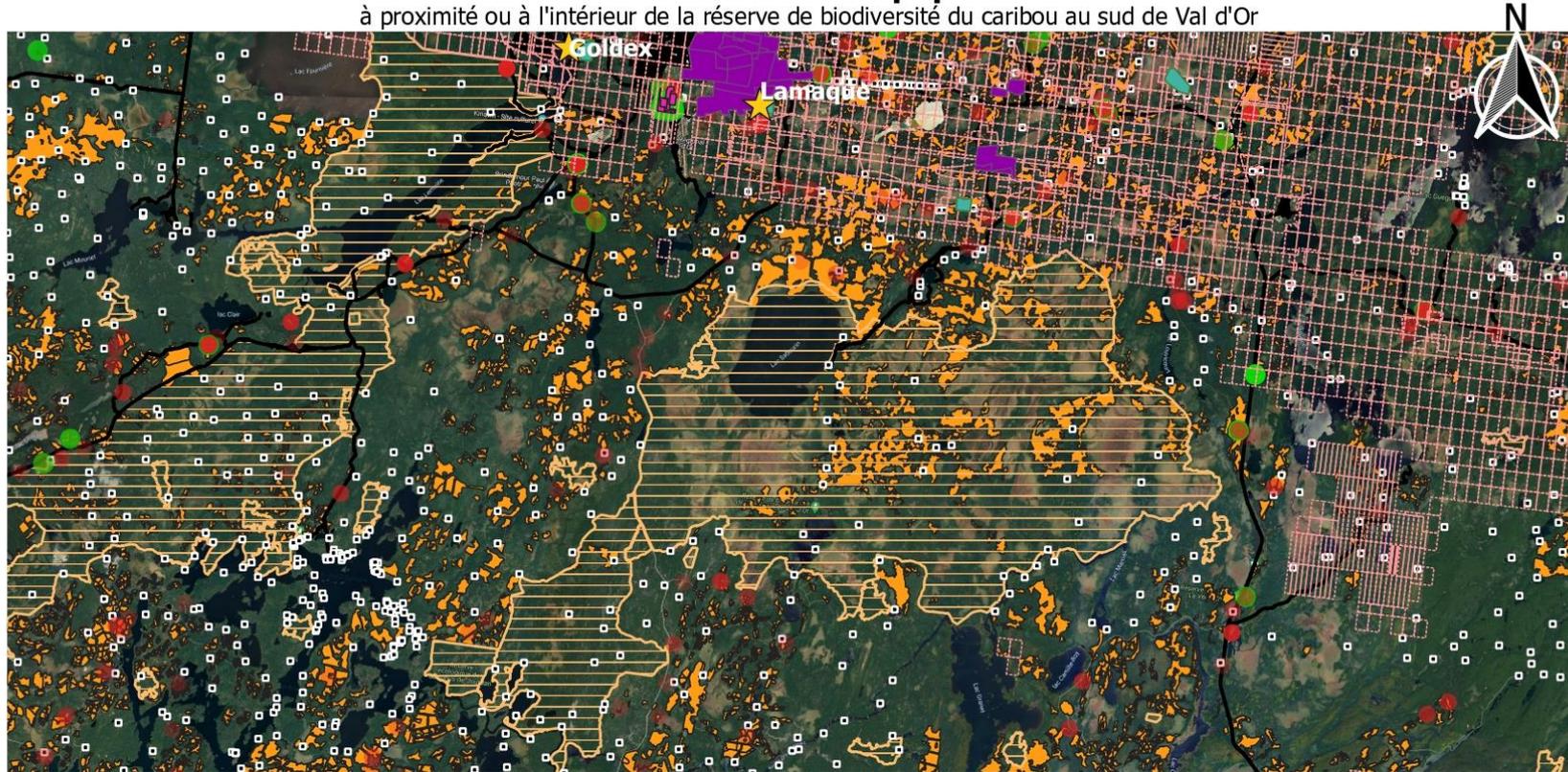
Annexe 1 :

### Interventions forestières déjà consultées en 2018, 2019 et 2021

à proximité ou à l'intérieur de la réserve de biodiversité du caribou au sud de Val d'Or



## Perturbations anthropiques à proximité ou à l'intérieur de la réserve de biodiversité du caribou au sud de Val d'Or



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baux de location</li> <li>— Système routier</li> <li><b>Titre minier</b></li> <li>★ Mine et projet</li> <li><b>Actif pour l'exploitation</b></li> <li>■ Bail exclusif d'exploitation</li> <li>■ Bail minier</li> <li>■ Concession minière</li> </ul>	<p><b>Actif pour l'exploration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Claim désigné</li> <li>□ Claim jalonné</li> </ul> <p><b>Substances minérales de surface</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Actif</li> <li>● Expiré</li> </ul> <p><b>Aire protégée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▭ Réserve de biodiversité</li> </ul>	<p><b>Récolte &amp; reboisement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Intervention depuis 1990</li> </ul> <p><b>Carte matricielle</b></p> <p>Google Satellite Hybrid</p>
---	---	---

0 2,5 5 km



1:300 000

Projection cartographique :  
NAD/83 Québec Lambert

Source : base de données ouvertes  
Réalisation : Conseil régional de  
l'environnement de  
l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)

Note : Le présent document n'a  
aucune portée légale.

